



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2023-04

**Séance du**  
**6 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Date de convocation :  
31 janvier 2023

Nombre de membres :  
En exercice : 14  
Présents : 09  
Votants : 12

Résultat du vote :  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Présents :**

M. REBEYROL, MME LASCAUX, MM. GAUBERT, DELOTTE, MME BARATAUD, M. LAGRANDANNE, MME LEOBARDY, M. GODMÉ, MME GODMÉ.

**Excusés :**

Mme Lyliane CHANTEGROS donne pouvoir à Bernard LAGRANDANNE  
Mme Sandrine VAL donne pouvoir à Agnès LASCAUX  
Mme Nathalie FLUHR-DIFFIMBACH donne pouvoir à Michel REBEYROL  
MM. MARGARIDO Bernard et Antoine-Serge CORREIA

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Fabien DELOTTE

### EXTINCTION NOCTURNE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC-DEMANDE DE SUBVENTION

**Vu :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les lois n°82-213 du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,
- La loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités territoriales,

Une étude a été réalisée pour analyser la faisabilité du projet d'extinction de l'éclairage public des points lumineux isolés par le Syndicat Energie Haute-Vienne (SEHV). De récentes évolutions techniques permettent de programmer un équipement de ces points lumineux à moindre coût.

Il est donc nécessaire d'équiper ces points lumineux d'un système permettant l'extinction de l'éclairage nocturne.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 8 706.74€ HT

Le SEHV s'engage à verser une subvention d'un montant de 3 918.03€ pour cette opération.

**Considérant** que ces travaux peuvent faire l'objet d'octroi de subventions du Conseil départemental et de l'Etat,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

- **Approuve** pour 2023 le programme de travaux d'extinction de l'éclairage public pour un montant estimé à 8 706.74€ hors taxes, sachant que ce montant sera ajusté en fonction du coût des matériaux et de la quantité réelle utilisée,
- **Sollicite** pour ce faire, une aide auprès du Conseil départemental et de l'État,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces demandes.

Fait et délibéré en mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Michel REBEYROL

